



MAI 2018

La lettre du Maire

Lettre d'information de Pascal NOURY, Maire de Morangis



Pour vivre en harmonie, Il y a des règles et... il faut les respecter !

Madame, Monsieur,

Bien que notre société soit de plus en plus individualiste, des règles qui s'imposent à tous sont absolument nécessaires pour que nous puissions vivre en harmonie. Ces règles ont toutes une bonne raison d'exister et chacun doit s'appliquer à les respecter par une discipline personnelle et pas seulement par « la peur du gendarme ».

La Police Municipale fait respecter les arrêtés communaux. Elle rappelle à l'ordre et verbalise mais jamais ses agents ne pourront être partout et à toute heure.

Il revient donc à chacun d'être respectueux des règles de la vie communale et de les faire connaître au moins à son entourage proche. Plus nous serons nombreux à nous montrer responsable, parfois au détriment de nos envies personnelles moins il y aura d'abus et plus agréable sera la vie de tous.

Certes rappeler à la règle une personne qui la transgresse n'est pas facile et vous vaudra, comme à moi, des remarques acerbes et souvent insultantes mais dites-vous que le message est passé.

” **Ne vous découragez pas !**

Beaucoup trop de comportements qui sont l'œuvre de Morangissoises et Morangissois de tous âges et de tous quartiers sont aujourd'hui inacceptables.

Les verbalisations vont encore s'intensifier mais je compte sur vous pour respecter les règles élémentaires de civisme et contribuer à les faire respecter.

Avec vous
Fidèlement
Pascal Noury

Pascal Noury, Votre Maire



Rencontrer monsieur le Maire :

Sans rendez-vous en mairie :

tous les vendredis de 17h à 18h30

(pas de permanences pendant les vacances scolaires)

Sur rendez-vous les autres jours
au 01 64 54 28 28
Permanence téléphonique
tous les lundis de 18h à 19h
01 64 54 28 00



Pascal Noury

monsieurlemaire@morangis91.com

Toutes les infos de votre ville sur www.morangis91.com



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Se garer sur les trottoirs, INTOLÉRABLE !

LES TROTTOIRS SONT FAITS POUR LES PIÉTONS !

Et oui, il y a encore des Morangissois.ses qui se déplacent en marchant et espérons qu'il y en aura de plus en plus. Il faut leur faciliter le cheminement. Sauf si le stationnement est matérialisé sur le trottoir et à condition d'en respecter les limites, il est interdit de se garer même en partie sur les trottoirs. La police municipale verbalise (en moyenne 25 verbalisations/jour). Des opérations de verbalisation du stationnement gênant sont même organisées le week-end, **L'AMENDE EST DE 135€**.

Ne pas ramasser les crottes de son chien, INSUPPORTABLE !

Pourquoi devrions-nous être confrontés sur le domaine public aux déjections des animaux dont les propriétaires sont indécents. C'est dégoûtant et gênant. Il est rappelé que tous les propriétaires doivent être équipés d'un matériel permettant de ramasser les déjections de leur animal dès qu'ils le promènent.

VERBALISATIONS : 38€ SI LA PERSONNE QUI PROMÈNE UN ANIMAL N'A PAS DE DISPOSITIF POUR RAMASSER LES DÉJECTIONS, 68€ SI LA PERSONNE PROMENANT UN ANIMAL EST PRISE SUR LE FAIT DE NE PAS RAMASSER LES DÉJECTIONS.

Arriver en retard aux spectacles, IRRESPECTUEUX !

L'heure annoncée est celle du début du spectacle. La plupart des spectateurs arrivent en avance pour s'installer mais il y a toujours ceux qui arrivent en retard, gênant le public et les artistes.

DÉSORMAIS, LES PORTES SERONT FERMÉES DÈS LE DÉBUT DES SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA VILLE.

Bruits, ATTENTION !

Évidemment, quand on vit, on fait du bruit mais il n'empêche qu'il faut faire attention dans ce domaine aussi à ses voisins et pas seulement la nuit. C'est la nuisance la plus redoutée par les habitants. Les nuisances sonores liées à des comportements individuels peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage de jour comme de nuit. **Moins fort la musique ! Respectez l'arrêté municipal pour l'usage des outils de bricolage et de jardinage ! Quand exceptionnellement, vous organisez une fête, prévenez vos voisins et limitez au maximum le bruit dans l'intensité et dans la durée.**

LAVER SA VOITURE DANS LA RUE, REJETER DANS LE CANIVEAU SES EAUX DE NETTOYAGE = DANGER !

L'eau qui coule dans les caniveaux va à la rivière. Les eaux de nettoyage qui contiennent des produits chimiques si elles sont déversées dans le caniveau vont polluer les rivières. Ces eaux doivent donc être déversées dans un collecteur d'eaux usées afin d'être dépolluées. J'ai vu l'autre jour, un habitant jetant dans l'avaloir le produit avec lequel, il avait nettoyé des pinces, certes c'est moins embêtant que dans l'évier de la cuisine mais quelle pollution !

FEUX DE JARDINS INTERDITS !

Brûler des branches, d'autres végétaux, des déchets est un geste polluant et potentiellement dangereux. La mauvaise qualité de l'air tue 48 000 personnes par an en France. Ne contribuez pas à ce désastre. Les incendies sont plus fréquents qu'on ne le croit, un feu dans son jardin peut rapidement conduire à une catastrophe. Préférez la déchèterie !

JETER SES MÉGOTS ET TOUT AUTRE DÉCHET DÉSAGRÉABLE ET NÉFASTE POUR L'ENVIRONNEMENT !

Outre que les déchets abandonnés dans les rues et les parcs nuisent à l'esthétique des lieux, ils polluent les sols et les rivières. Ainsi par exemple, le mégot représente-t-il une pollution majeure. Il va mettre 15 ans à se dégrader mais les particules toxiques, elles ne disparaîtront pas. De plus, le coût de la propreté pour la collectivité est en constante augmentation.